

ACCES à la CLASSE EXCEPTIONNELLE des P.E.G.C.

DECLARATION du SE-UNSA à la C.A.P.A du 20 Mai 2008

Monsieur le Recteur,

Pour faire simple et pédagogique, nous pourrions résumer notre intervention en vous récitant la fable : « Les animaux malades de la peste ».

Mais d'abord, résumons les faits, *(qui sont têtus)*.

Tout au long de l'année scolaire dernière, nous avons sans cesse tenté d'exposer les aspects absurdes, voir ubuesque de la circulaire NGP plaquée sur les ultimes P.E.G.C.

Quelques absurdités en vrac (sans commentaires) :

- ✓ Mobilité géographique.
- ✓ Mobilité disciplinaire.
- ✓ Participation à des jurys.
- ✓ Elaboration de sujets d'examen.
- ✓ Enseignement en C.P.G.E – B.T.S.

Après de multiples et insistantes demandes, nous avons l'an dernier été très tardivement reçus par Monsieur le Recteur, *(Monsieur le Roi Lion)*, qui nous a dit très tranquillement « Ainsi soit-il » !

Nous pouvons aujourd'hui constater et mesurer ce que cet « Ainsi soit-il » recouvre.

Une vingtaine de collègues sur 133, qui auraient dû, au barème normal, accéder à la proposition à la classe exceptionnelle en ont été écartés.

Sur une échelle d'évaluation pédagogique qui va de 0 à 30, la moyenne est 15 *(parcours professionnel honorable...)*.

100 postulants sur 133 sont « évalués » au-dessous de la moyenne... *(75% n'ont donc pas un parcours professionnel honorable)*.

Derrière les chiffres, il y a des injustices individuelles précises, *(dignes de Courteline)* et au delà une injustice collective.

Morale de la fable :

La guérison des plaies du système éducatif étant en jeu,
Le Recteur « Roi Lion » a tranché,

« Haro sur le P.E.G.C » !